



## 30<sup>e</sup> rencontres de quartiers Novembre-décembre 2018



### Quartier Le Bois-Baltard

**Q : Centre Nogent-Baltard, les travaux devaient être livrés fin 2018, mais les retards entraînent des trottoirs impraticables avenue de Joinville. S'y ajoutent des problèmes de stationnement. En 2015, vous annonciez un équilibre financier de l'opération.**

**L'aménagement des espaces publics sera-t-il financé par le budget de la commune ?**

**R :** Le retard est dû à un problème de phasage entre Eiffage construction, Eiffage travaux et Eiffage Energie. Le financement des espaces publics prévu dans le contrat initial a été respecté. Eiffage a versé à la Ville sa participation dans le cadre d'un PUP (Projet urbain partenarial). Un point financier sur cette opération sera fait au prochain conseil municipal.

**Q : Le parking Baltard a été mis en service avec un seul accès sur l'avenue Watteau. A quel moment la 2<sup>e</sup> sortie sera opérationnelle ?**

**R :** Le second accès avenue Georges Clemenceau sera ouvert en début d'année 2019 avant la mise en service de la plateforme RATP.

**Q : Quel est le devenir de l'avenue Watteau ?**

**R :** L'avenue Watteau, comme cela était prévu depuis le début, va être réservée aux riverains et à l'accès de la clinique. Cette rue débouchera sur une rue piétonne qui ira de l'avenue de Joinville à la rue Baltard.

**Q : Comment va se faire la circulation pour l'emménagement de ces appartements ? Les camions vont-ils passer par l'avenue Watteau ou l'avenue de Joinville ?**

**R :** L'avenue Watteau ne sera pas sollicitée pour ce genre d'opération. Les retournements de camions y sont impossibles. Cela se fera par l'avenue de Joinville et l'allée Baltard.

**Q : Il y a un écoulement des eaux pluviales en cas de très grosse pluie, l'eau descend avenue de la Source, rue des Marronniers et dans les caves. Que pouvez-vous faire ?**

**R :** En effet, il y a beaucoup de bus qui passent avenue des marronniers et les fondations de cette avenue n'étaient pas prévues pour accueillir une telle quantité de bus, avec une telle fréquence. Il y a eu des effondrements qui ont été réglés par les services du Territoire. Nous avons consolidé le sous-sol temporairement en gardant une pente qui sera à l'inverse de celle qui pourrait vous inonder. Les canalisations en sous-sol sont prévues pour cela.

**Q : Que comptez-vous faire concernant la circulation place Leclerc ?**

**R :** L'aménagement de la place devrait être réalisé dès la fin des travaux Baltard. Le Département a un projet de réaménagement en plusieurs espaces pour faciliter la circulation piétonne et les circulations douces : trois carrefours successifs, nouvelles plantations, agrandissement de l'espace jeux, trottoirs reconfigurés. Côté Leclerc, un abri bus sera implanté. De petits arbres seront plantés au milieu de l'avenue Clemenceau. Les arbustes seront enlevés car difficiles à entretenir. Le Département a prolongé une continuité pour réaliser une piste cyclable. Il y aura un éclairage sur l'avenue de Joinville avec des LED.

**Q : Avec une vignette Crit'air 5, je voulais passer à un véhicule électrique, mais pour disposer d'une prise, c'est mission impossible en copropriété. Pourquoi la loi n'évolue pas dans ce sens ? On nous interdit de rouler mais on ne nous donne pas la possibilité de passer à l'électrique, que doit-on faire ?**

**R :** Pour l'instant, la loi n'a pas tranché. Le syndicat du gaz et le syndicat électrique travaillent ensemble pour pouvoir réaliser des offres communes. Avec la disparition des Autolib', les bornes vont être transformées en secteur de recharge. Des aménagements particuliers sont nécessaires et devraient être réalisés en début d'année prochaine.

**Q : Pouvez-vous demander à la société Eiffage de renforcer leur barriérage de chantier ? Il y a une fuite d'eau sur l'avenue de Joinville, que pouvez-vous faire ?**

**R :** La fuite sera vérifiée dès demain matin. En ce qui concerne les barrières, il faut les refixer en attendant des barrières définitives. J'ai pris l'engagement que ce passage soit paysagé.

**Q : Nous avons fait venir des agences immobilières qui ont expertisé nos appartements et annoncent une moins-value de 25% à 30% à cause des nouveaux bâtiments comme les terrasses de Baltard qui ont complètement fermé la vue sur le Pavillon Baltard. Que comptez-vous faire ?**

**R :** Il faut attendre la fin des travaux. Lorsqu'il y aura les commerces, les espaces publics, les accès RER... votre logement ne sera plus dévalué.

**Q : Où sera la station de la ligne 15 ?**

**R :** Elle sera à la gare de Nogent/le Perreux.

**Q : Entre les nuisances sonores avenue de la Source et la saturation de l'avenue de Joinville, qu'avez-vous prévu pour réguler ce flux de voitures sur ces deux avenues ?**

**R :** La solution réside dans le développement des transports en commun, avec en particulier la ligne 15 Est que nous attendons sur notre Territoire.

**Q : Pour les motos, qu'allez-vous faire pour arrêter toute cette nuisance sonore ?**

**R :** Tout ce qui est avenue de Nogent du côté du bois ne concerne pas le commissariat de Nogent-sur-Marne. Pour autant, nous effectuons de nombreux contrôles communs notamment avec la police municipale pour stopper ces motos qui viennent faire demi-tour sur la place Leclerc. Nous avons des consignes pour ne pas chasser les motos, ce qui ne veut pas dire que l'on ne va pas les arrêter si nous le pouvons.

**Q : Est-il possible d'avoir une piste cyclable dans le sens de l'avenue de la Belle Gabrielle le long du bois et dans le sens inverse avenue de la Source ?**

**R :** Au début, nous avons eu la piste cyclable côté bois et la piste cyclable avenue de la Source. Avec les travaux il a fallu augmenter le nombre de places de stationnement pour les voitures. Ce qui ne sera plus nécessaire avec l'ouverture du parking (200 places de plus). La loi admet que les vélos puissent prendre en contre-sens. Lorsque le parking du RER sera mis en service, nous rétablirons deux voies le long du bois.

**Q : Quels seront les commerces qui vont s'installer dans les nouveaux locaux du centre Nogent-Baltard ?**

**R :** Commerces, entreprises et services publics devraient s'installer comme un magasin bio, expert-comptable, des ophtalmologues, une crèche, des start-up dans le domaine tourisme et création de jeux vidéo, traiteurs...

**Q : A la Corniche, il existe maintenant un sens interdit. Pour aller faire ses courses il faut passer par Joinville. Va-t-on rester comme ça ?**

**R :** Actuellement, les véhicules peuvent passer par la rue Charles V ou le boulevard de la Marne mais cela reste provisoire. On va mettre en place des comptages de véhicules pour voir quels sont les flux les plus importants. Dès que nous aurons les chiffres, nous rétablirons si nécessaire.

**Q : Pour l'aménagement de l'avenue de Joinville, avec la nouvelle sortie du RER sur la dalle qui va se trouver face à l'allée qui mène à Baltard, une partie de la chaussée devra être sécurisée par rapport aux traversées piétonnes. Qu'envisagez-vous de faire ?**

**R :** La majorité des piétons, qui sortent de la gare, restent sur le trottoir et traversent un peu plus loin côté de l'ancien Crédit Lyonnais. Un plateau surélevé, avec des feux tricolores, sera aménagé avenue de Joinville ; il assurera une continuité piétonne entre la gare et l'autre trottoir. Un giratoire devrait être réalisé à la place de Varauto.

**Q : Le taux de la taxe d'habitation ne devrait-il pas baisser ?**

**R :** Cela fait 8 ans que la taxe d'habitation n'a pas changé.

**Q : Que va devenir le souterrain avenue de Joinville ?**

**R :** La RATP a souhaité le fermer pour des raisons de sécurité en particulier le soir.

**Q : Pour l'amélioration de la sécurité, il serait utile de rajouter un passage piéton avenue Watteau devant la sortie du parking ?**

**R :** Nous le notons et nous prenons en considération votre proposition.

## Quartier Village

**Q : Concernant le projet d'immeuble de 15 m de haut rue de Beauté, nous avons été en pourparlers avec le promoteur pendant presque 2 ans, et échangé quelques courriers avec la mairie concernant une demande de modification de ce permis. Aujourd'hui, pas de réponse de la mairie concernant une demande afin de repousser l'immeuble vers le fond ?**

**R :** Je n'ai moi-même pas eu de réponse du promoteur, après lui avoir écrit car j'ai été surpris d'apprendre le retrait de 2 recours sur ce permis de la part de voisins. Avant même que le tribunal ne rende sa décision, j'apprends qu'il y a un accord entre vous et le promoteur.

Pour moi, les services ont appliqué le PLU depuis le début. En faisant ces recours, vous vous êtes adressés à un tribunal, donc j'attends les résultats de ce tribunal. Or, je viens d'apprendre que les 2 recours avaient passé un accord avec le promoteur.

Quand vous déposez un recours, la mairie est mise en cause puisque c'est elle qui a édité un permis de construire, et donc il est normal que la Ville réponde : en réalité ce permis répond au PLU. A partir de là, celui qui est souverain c'est le juge, parce que ça peut basculer du domaine administratif au domaine du civil, et ça n'est pas la Ville qui le contrôle.

Mais aujourd'hui, je suis étonné que l'on n'attende pas, après avoir fait un recours, le verdict du tribunal !

J'ai écrit au promoteur, car j'aimerais savoir pourquoi 2 recours ont été retirés alors que le juge va être amené à se prononcer dans les jours qui viennent. Ne peut-on pas attendre que le juge rende son jugement ?

**Q : Par expérience, en milieu urbain, la perte d'ensoleillement n'est pas recevable auprès du tribunal. Trop de permis de construire sont accordés.**

**R :** Au dernier conseil municipal, une communication a été faite pour informer que dans les 3 mois qui viennent, une charte du promoteur allait être rédigée. Une charte qui encadrera la qualité des matériaux qui seront utilisés.

Les projets que vous évoquez ne sont pas des projets municipaux, ce sont des particuliers qui vendent leur maison à un promoteur, et le promoteur essaie d'en tirer le maximum au travers un permis de construire qu'il va essayer de pousser le plus loin possible en matière de densification. Et nous, nous demandons le respect des règles du PLU afin de favoriser l'intégration dans le site. Une modification du PLU a été décidée, et repassera devant le conseil municipal, pour que les opérations immobilières prennent plus en compte leur intégration dans les quartiers.

**Q : Pouvez-vous intervenir sur les matériaux utilisés par ces promoteurs qui ne sont pas toujours à la hauteur des prix pratiqués ?**

**R :** Nous allons élaborer une charte que les promoteurs devront signer. Cette charte définira la qualité des matériaux et spécifiera qu'ils doivent être identiques sur les 4 côtés de l'immeuble et sur la toiture. Ils ne devront pas rechercher l'économie. Nous sommes sur des bases beaucoup plus contraignantes que le PLU actuel. Au plan qualitatif, cette charte aura valeur d'engagement

pour les promoteurs. Grâce à cette modification du PLU, nous allons pouvoir résoudre le problème, par exemple, de la rue Théodore Honoré et du commandant Marchand qui sont parallèles au boulevard de Strasbourg mais pas définies de la même manière dans le PLU, ce qui pose de sérieux problèmes.

**Q : Le haut de la rue Agnès Sorel est plein de crottes de chien !**

**R :** Nous avons réalisé récemment des panneaux d'information pour rappeler les règles en matière de respect des arrêtés municipaux pour les déjections canines. Par an, dans les différents distributeurs à sac, nous en sommes à presque 700 000 sacs et 72 stations où il est possible de se les procurer. Nous ne pouvons verbaliser que lorsque les contrevenants sont pris sur le fait.

**Q : Il y a beaucoup de déjections canines rue Paul Bert, et particulièrement devant l'école primaire. Pouvez-vous installer des panneaux devant l'école comme vous l'avez fait aux 2 extrémités de la rue Sainte Anne ?**

**R :** Oui, nous allons refaire le tour et voir les endroits qui nécessitent des panneaux pédagogiques.

**Q : Et pour les chiens qui ne sont pas tenus en laisse. Que peut-on faire ?**

**R :** La police municipale met régulièrement des PV pour les chiens non tenus en laisse. Rappelons que le code de la voirie indique qu'en zone urbaine, il est obligatoire de tenir son chien en laisse, et de le museler pour certaines races.

**Q : Est-ce qu'on pourrait en savoir plus sur le projet du marché ? Que va devenir la rue Curé Carreau ? Quels travaux vont être réalisés ? Par ailleurs, j'ai appris que l'école Saint André allait être surélevée pour installer un gymnase ? Et quid du gymnase Gallieni ?**

**R :** Concernant le gymnase Gallieni, c'est son ancienneté et sa dalle. Il a été construit sur des descentes de charge, c'est à dire sur des piliers qui n'avaient pas de fondations suffisamment importantes. Comme nous avons des équipes de handball et de basket qui sont bien placées au niveau national, nous ne pouvons pas recevoir de tournoi car nous ne sommes pas en mesure de proposer des matchs homologués.

Nous avons donc décidé de construire, non pas un gymnase, mais un centre sportif. Cet équipement sera inauguré en début d'année prochaine et un certain nombre d'événements vont être proposés afin que vous puissiez le visiter.

Le gymnase Gallieni sera détruit en même temps que le marché, c'est-à-dire certainement à l'été 2019.

**R :** Concernant le marché du centre-ville, il est sous contrôle de la Préfecture depuis environ 10 ans car il n'est pas aux normes sur le plan sanitaire. Le sol n'a pas la qualité qui permet de le nettoyer correctement, et les stands des différents commerçants sont fait de bric et de broc et ne remplissent pas non plus les exigences en matière de sécurité sanitaire c'est-à-dire eau, carrelage, traitement des déchets... Nous devons le mettre aux normes dans les années 2008-2010. Il s'agissait d'une compétence de la communauté d'agglomération Nogent-Le Perreux. Dans ce cadre-là, nous avons refait le marché Leclerc, le marché du Perreux et nous devons refaire le marché du centre-ville. Puis est arrivée cette nouvelle loi qui a rebasculé les compétences alimentaires dans les villes. Il a donc fallu réfléchir à son financement et il était hors de question de le faire financer par les impôts car il n'est pas fréquenté que par les Nogentais.

Le marché sera donc refait en 2020, puisqu'on démolira à l'été 2019. Sur le côté, rue Ancelet, il y a des pavillons que la Ville a racheté (sans expulsion ou expropriation). Et c'est là que nous ferons le marché provisoire avec une cinquantaine de commerçants, sous bâche, et les autres seront aux abords. Quant aux volants, on les fera descendre vers la rue du lieutenant Ohresser pour recréer le lien entre le marché et la grande rue. Autrefois, là où il y a le Mac Do, il y avait le marché qui allait jusqu'à la grande rue dans laquelle il y avait également des commerces alimentaires.

Aujourd'hui, on a 90 commerçants sur 4000 m<sup>2</sup> avec une belle offre. Nous allons penser la collecte des déchets, les animations comme la présence des cuisines de Thierry Marx pour proposer des recettes de cuisine en direct... ce sera avant tout un marché « circuit court, produits frais ».

En souterrain, le parking du marché va être modifié, nous sommes en train d'y travailler. Il viendra toucher le parking du Monoprix qui va venir s'installer là et qui va multiplier par 3 sa surface en passant de 900 à 2700m<sup>2</sup>.

Nous souhaitons amener les équipements culturels du 36 comme la médiathèque ou la MJC. Puis

nous souhaitons que ce marché abrite également une petite halle traiteur qui sera accolée au marché alimentaire, dans laquelle il y aura 10 à 14 commerçants sédentaires, c'est-à-dire ouverts tous les jours (sauf le lundi) ; on pourra y acheter des plats, manger sur place ou se faire livrer ou déposer à la conciergerie. Ce sera l'élément alimentaire qui nous manque dans la grande rue. Et pas un seul logement sur ce marché. Il sera fabriqué en bois, acier ou verre, en usine c'est-à-dire qu'il sera construit en modulaire sur site.

Concernant la rue Curé carreau, nous attendons la fin des travaux du marché pour la re-qualifier. Et pour cela, nous souhaitons garder ses pavés. Nous allons réfléchir s'il faut planter ou pas... et concernant l'école Saint André, pour le moment il n'y a eu aucun permis de déposé. Cette rue est faite pour être piétonne et notre objectif est de la rendre piétonne.

**Q : Où ira la MJC ?**

**R :** Il n'y a pas que la MJC ! Il y a le musée. Des études sont faites actuellement pour voir si nous pouvons implanter un équipement culturel place Leclerc ; le musée pourrait s'installer dans l'ancienne gare. Le Pocket théâtre continuera à travailler avec le pôle culturel. Nous garderons un jardin pour les enfants côté rue Thiers. Et ayant préempté le commerce qui fait l'angle entre la rue Saint Sébastien et la rue des Héros Nogentais, nous y installerons un showroom pour présenter les projets que nous recevrons suite à l'appel à candidatures. Nous en sélectionnerons 5 et vous pourrez venir donner vos remarques et suggestions au commissaire enquêteur.

**Q : Les cyclistes sans lumière ont un comportement dangereux. Pourquoi ne pas faire un travail pédagogique qui pourrait expliquer les dangers qu'ils encourent et qu'ils font courir aux autres ?**

**R :** C'est effectivement un problème de responsabilité des personnes qui roulent sans lumière, sans gilet fluo, et qui franchissent des feux-rouge. C'est un phénomène qui est croissant. Pour la police municipale, les consignes sont claires : dans un premier temps on fait de l'information, et si ça recommence on verbalise. Par exemple, un vélo qui franchit un feu rouge, c'est une amende de 135€ au même titre qu'un automobiliste.

**Q : Sur les panneaux d'information, ce serait bien de remettre les amendes en cas d'infraction au code de la route, pour les déjections canines et même que les enfants jusqu'à 12 ans doivent porter un casque en trottinette.**

**R :** Nous avons demandé au service juridique si on pouvait doubler les amendes car dès qu'on touche au portefeuille c'est très efficace. L'objectif ce n'est pas de les faire payer, c'est de les dissuader par l'annonce du chiffre. Le Parlement doit statuer pour les trottinettes car pour le moment elles sont considérées comme des véhicules... Nous attendons la réglementation.

**Q : Et les cyclistes qui roulent sur les trottoirs ?**

**R :** C'est interdit, et la police municipale verbalise régulièrement.

**Q : Ferez-vous un bilan, en fin de mandat, des mètres carrés qui sont passés de la terre au béton car nous savons très bien que cela engendre des problèmes de ruissellement et d'inondation ? Combien d'arbres ont été enlevés ? Combien ont été plantés ? Et sur les travaux du marché pourquoi ne pas faire un jardin partagé qui serait un grand projet social et participatif avec les habitants ?**

**R :** Sur la désimperméabilisation des sols, c'est l'un des sujets sur lesquels nous travaillons et que nous avons évoqué lors de la commission développement durable il y a une dizaine de jours. En ce qui concerne les jardins partagés, un projet est en cours sur le talus du RER A, mais pour des questions de faisabilité technique, et parce qu'on est contraint par le propriétaire des terrains qui est la RATP, tout cela tarde un peu. L'idée, c'est de trouver des terrains qui appartiennent à la Ville et qui pourraient être mis à disposition pour ce projet. Le terrain que la Ville a racheté en face du lycée Branly pourrait être un bon début pour le projet d'un jardin partagé, à la condition qu'un groupe de citoyens en association, ou en collectif, s'investisse.

Pour le bilan, nous n'attendrons pas la fin du mandat pour faire le point. Vous verrez qu'en matière d'arbres, beaucoup de travail a été réalisé et ce n'est pas fini.

**Q : Pourquoi avez-vous mis du gazon synthétique sur les petits talus au milieu des grands**

## **axes ?**

**R :** Pour des raisons de sécurité, car il est impossible d'y tondre la pelouse. Notre objectif est de protéger le personnel. Nous n'avons pas trouvé de meilleure solution.

Concernant les arbres, depuis le PLU de 2014, il est spécifié que lorsqu'un arbre est abattu, avec autorisation, il est obligatoire d'en replanter 2, avec des dimensions de 30 à 34 cm de diamètre pour le tronc. Le travail qui est fait avenue Clemenceau, en entrée de ville, est une opération que le maire avait commandé il y a 5 / 6 ans au Département. Certains d'entre vous considèrent que c'est trop minéral, que c'est trop large, que c'est trop grand. Nous, nous considérons que c'est à la taille d'une ville comme la nôtre, car le matin, il est facile de voir le nombre de personnes qui se dirigent vers le RER A. 80% des personnes qui prennent le RER y vont à pied. Et nous allons continuer la plantation d'arbres jusqu'au bois pour que la ville soit accueillante, avec des essences qui sont à grand développement.

**Q :** **À propos du projet Cochin (56, 58 et 60 bd de Strasbourg), je représente les riverains. Et nous sommes dans l'incompréhension car lorsque le projet a été présenté, nous avons pu négocier pour qu'il y ait un étage en moins sur le projet initial. Nous sommes dans un quartier entre la rue Théodore Honoré et bd de Strasbourg, avec un petit îlot de verdure où les habitations ne font pas plus de 3 étages. Mais ce projet-là, quand il va sortir de terre, il fera une épine ! Nous avons eu des tracts dans les boîtes aux lettres car un espace de vente était ouvert les 10 et 11 novembre. Or, le projet est annoncé avec 5 étages. Etiez-vous au courant ? Pourriez-vous intervenir pour que le projet ne compte que 4 étages ?**

**R :** La négociation a été suivie par le maire qui était favorable à la demande des riverains. Il a été extrêmement surpris que le promoteur ait continué sans respecter sa parole de départ. Le maire a contacté le promoteur qui lui a dit avoir eu un accord avec l'un des voisins... Et pour un ou deux voisins avec qui l'on « s'arrange », c'est l'ensemble du quartier qui est concerné. Le promoteur doit venir voir le maire et, d'après l'adjoint en charge de l'urbanisme, il a accepté de retirer un étage.

**Q :** **Dans la rue Saint Sébastien, la construction dont on a déjà parlé continue ses dégâts. Il semblerait que nous sommes dans une zone rouge, c'est-à-dire avec possibles glissements de terrain. On nous a dit d'attendre la fin des travaux pour voir l'ampleur des dégâts. Quelle est la vision politique de toutes ces constructions, de tout cet urbanisme ?**

**R :** À cet endroit, il s'agit de créer une continuité entre la rue Sainte Anne et la rue du lieutenant Ohresser. Lorsqu'il y a des travaux, il y a un référé préventif qui est fait avant puis après les travaux pour sanctionner ceux qui n'ont pas respecté les règles et leurs engagements. En ce qui concerne le terrain, il doit être traité par le promoteur. Et les fondations doivent être faites de façon réglementaire avec des sondages. Si le permis est signé, c'est que le promoteur a pris l'engagement de consolider le sous-sol. Ce qui ne semble pas être le cas ; je vais donc venir voir sur place avec le service urbanisme.

**Q :** **En me référant au projet Baltard initial, il ne devait rien coûter à la Ville. Aujourd'hui, on voit que la Ville devra financer à hauteur de 1 557 400 €. Et au bilan que vous avez présenté on voit une négociation pour les parkings de 2 619 000. Normalement, les aménagements publics devaient être pris en charge par Eiffage, et le prix des parkings était de l'ordre de 18 000 €. Donc la négociation signifie-t-elle dire que les parkings ont été acquis pour 9 000€ ?**

**R :** Le prix du parking Eiffage était de 28 000€ et non 18 000€. En ce qui concerne « il ne coûtera rien à la ville » c'était au niveau du projet lui-même. Mais pour tout ce qui concerne la voirie, il n'a jamais été question que cela soit pris en charge par Eiffage.

**Q :** **Sur le projet cœur de ville ? Comment sera financée l'opération ?**

**R :** Nous sommes en train de voir avec Grand Paris Aménagement (GPA) combien nous allons pouvoir tirer du foncier qui a été acquis par la Ville. La rue du lieutenant Ohresser a été acquise par la Ville et nous avons le droit de valoriser ces terrains et de demander aux domaines de nous aider. Pour le 36 boulevard Gallieni, nous allons également demander leur aide. Aujourd'hui, nous avons une idée pour que ce soit un projet blanc pour le budget de la Ville, mais à la condition que l'on vende bien les droits à construire, notamment pour le Monoprix et la halle traiteur car c'est son exploitant qui va investir. Il y aura donc la valorisation de la halle traiteur, du Monoprix et du 36

boulevard Gallieni. Pour l'instant, nous n'avons pas les chiffres, et avons demandé aux domaines de les fixer.

Nous avons pris le bâtiment le plus haut comme référence, et nous pouvons construire dans le centre-ville jusqu'à 18 mètres. Le centre-ville n'est pas une zone résidentielle. Aujourd'hui, le maximum que nous ayons imaginé, c'est une intervention de la Ville de l'ordre de 2 millions d'euros qui comprendrait aussi les abords, la voirie, la réalisation du parc pour enfants, du pôle culturel... car c'est le pôle culturel qui nous coûte le plus cher dans cette opération. Nous allons reloger un certain nombre d'équipements. La réalisation d'une mezzanine dans la halle alimentaire permettra des expositions et des activités culturelles en dehors des jours de marché.

Nous allons rédiger le cahier des charges et voir à quel coût s'élèverai ce projet. Mais si le pôle culturel dépasse le montant qu'on lui a attribué, nous ne le ferons pas maintenant. Il sera lissé dans le temps sur les 2, 3 ou 4 années qui viennent. Si nous voulons une ville moderne, il faut que l'on fasse évoluer nos équipements et transformer, par exemple, la bibliothèque en médiathèque numérique. Ce qui est certain, c'est que nous ferons les 2 halles alimentaires et le parking pour que ce soit un pôle alimentaire de qualité. Ça c'est le cœur du projet.

**Q : Au centre nautique, en 2016, on a changé de délégataire. Mais depuis 2016, je vois que l'on donne à Espaceo 1,5 million € par an, mais ce délégataire n'assume même pas l'entretien minimal (ce pour quoi on le paye). Vous avez expliqué qu'il n'allait pas investir maintenant puisqu'il va lancer des travaux très prochainement. Mais pouvez-vous intervenir pour que l'entretien minimal soit fait ? Parce qu'aujourd'hui, dans les lignes d'eau, il pleut !!**

**R :** Il va y avoir un investissement de 7 millions d'€ avec Espaceo : réfection des 3 bassins, des vestiaires, de l'ensemble des revêtements, la salle de sport va remonter dans l'équipement, travaux au niveau de la toiture avec pose de panneaux photovoltaïques. C'est pour cette raison que la durée a été alignée sur l'amortissement de cette somme-là. On a un retard d'1 an. Initialement, nous devions faire les travaux sans fermer la piscine, mais nous avons demandé que les travaux soient effectués hors fréquentation avec une fermeture pendant 9 à 10 mois pour assurer la sécurité de chacun. La fermeture est prévue pour septembre 2019 avec une réouverture pour mai 2020. Entre temps nous avons voulu avoir plus d'information sur la présence d'amiante. De nombreuses analyses ont été faites et il faut savoir qu'actuellement, des contrôles sont effectués tous les mois au niveau de la qualité de l'air, et il n'y en a pas dans l'air. Parallèlement, nous avons refait les analyses dans tout le bâtiment, au plan de l'amiante, et le rapport est arrivé cette semaine. La semaine prochaine je vois le président d'Espaceo, et nous allons voir comment répartir les dépenses entre la partie qui les concerne et la partie qui concerne le propriétaire, c'est-à-dire la Ville. Les associations se préparent à cette fermeture. Concernant le plongeur, nous devons être prêts pour les jeux olympiques car le maire a fait inscrire le centre nautique comme équipement qui recevra l'entraînement des équipes internationales. Certaines équipes pourront s'installer au Nogentel et au Campanile et se serviront de la piscine, voire de la Marne pour le canoë kayak et l'aviron.

Le retard est dû au fait que l'on voulait avoir plus de précisions sur la présence d'amiante. Ce qui est favorable pour nous, c'est que l'on en a moins que ce qui était prévu. Nous voulions une qualité de service supérieure à ce qui est fait actuellement. Concernant les finances municipales, nous avons confirmé que nous ne touchons pas au taux d'imposition de la ville.

**Q : Sur le terrain, rue Foch, pourquoi ne pas profiter de la réfection de la piscine pour installer un champ de capteurs photovoltaïques qui alimenteraient le centre nautique ?**

**R :** On a réfléchi à la couverture des parkings. Nous n'avons pas décontaminé la deuxième partie du terrain, car si nous le faisons, nous sortirions des matériaux qu'il faudrait stocker. C'est le stockage qui pose problème. D'un point de vue financier, puisque la première partie nous a coûté plus de 3 millions d'€, mais pour la 2<sup>e</sup> partie c'est surtout les lieux de stockage qui posent problème car les communes ne veulent plus recevoir des déchets dont il émane du radon. Nous avons une étude sur la couverture des parkings qui serait à 2,50m de hauteur, et nous pourrions avoir un champ de production d'électricité.

Des capteurs photovoltaïques vont être installés sur le toit de la piscine et sur le gymnase Christian Maudry afin de nous permettre de compenser certaines dépenses.

## Quartier Marne Beauté

**Q : Depuis que l'avenue Charles V a été mise en sens unique, il faut faire un grand détour pour revenir vers Nogent. Ce n'est pas idéal ni pour les riverains, ni pour les parents qui déposent leur enfant à la crèche le matin. Pourquoi ne pas changer le sens de circulation avenue des Tilleuls ?**

**R :** L'avenue des Tilleuls débouche sur le square d'Yverdon, ce qui ne serait pas la solution idéale. Nous avons entendu les riverains qui ont fortement réagi. Nous étudions actuellement la meilleure de solution possible.

**Q : Suite aux inondations, il avait été question d'une subvention de 100 000€ pour acheter des batardeaux ?**

**R :** La Région nous a en effet fait une promesse de subvention, mais pour le moment nous n'avons rien. La Région et la Métropole ont voulu venir au secours des collectivités, mais ont croulé sous les demandes. Au Sipperec, avec Enedis, nous travaillons à la meilleure manière de relever les compteurs d'électricité, car nous intervenons sur des parties privées avec de l'argent public. Nous devons donc être prudents.

Nous étudions également quelles seraient les meilleures aides à vous accorder pour faire relever vos chaudières. Celles-ci se trouvent souvent dans les sous-sols, et en cas d'inondation, elles ne seraient pas protégées.

Nous souhaitons également dégrouper les postes de distribution car, par exemple, il peut arriver que seules 2 ou 3 maisons soient touchées, mais nous avons dû couper 10 à 15 maisons pour des questions de sécurité.

J'aimerais qu'au budget 2019 nous inscrivions la dépense d'un petit bateau de manière à ce que nous puissions intervenir chez vous plus facilement, en cas de besoin, sans avoir à attendre qu'on veuille bien nous en prêter un.

Nous savons aujourd'hui que le problème n'est pas seulement dû à l'augmentation de l'eau mais également à des résurgences. La montée de la Marne n'a pas été aussi énorme que ce à quoi on s'attendait.

Ce qui manque également c'est une réelle coordination. Le Département intervenait de son côté et nous du nôtre. Nous sommes en discussion pour décider d'un seul intervenant.

**Q : Les assureurs ont augmenté leurs tarifs et parfois même, refusent d'assurer certains habitants si des mesures de prévention ne sont pas prises. Nous craignons un évènement identique qui fût très traumatisant, car chez nous, l'eau est venue par la promenade Yvette Horner, pas par la Marne !**

**R :** La vanne de décharge de Joinville est efficace au début d'une crue, mais pas pendant. Elle permet de gagner 30 à 40 cm sur l'ensemble du secteur.

Nous avons été trahis par le bras mort de la Marne qui a été comblé dans les années 60 par des déchets de chantier. Avec les interstices dans le sol, l'hétérogénéité du remblai a facilité l'infiltration de l'eau. La Marne a repris son cours et est revenu dans son bras mort. L'eau est également arrivée à grande vitesse par les terrasses car il n'y avait pas d'obstacle. Mais nous allons casser le lit par des batardeaux pour faire diminuer la vitesse.

**Q : Comment l'eau est-elle drainée depuis les coteaux ?**

**R :** Sous l'avenue du Val de Beauté, nous avons un émissaire de drainage qui va vers Valenton, et il faut reconnaître qu'il a bien fonctionné car il y a des caves qui étaient systématiquement inondées avant, et qui ne l'ont pas été. Mais aujourd'hui, il y a débat entre les réseaux séparatistes et les réseaux unitaires. Dans le premier cas, ils coutent très chers et ne peuvent pas être subventionnés, et l'eau s'écoule directement dans la Marne. Dans le second cas, en ce qui concerne Nogent, cela draine jusqu'à Valenton et il fait 3,50m de diamètre. Tout ce qui passe par là, c'est en moins vers la Marne. Grâce à un réseau unitaire, non seulement on capte les eaux de pluie, mais on nettoie également les réseaux d'assainissement.



**Q : La circulation s'est beaucoup densifiée boulevard de la Marne. Il y a des semi-remorques qui passent alors qu'ils n'ont pas le droit et les véhicules venant de Joinville arrivent à vive allure !**

**R :** Joinville refait sa voirie en bord de Marne, mais dès qu'ils auront fini nous allons nous harmoniser et tout va rentrer dans l'ordre.

**Q : Aux 3-5-7 rue de Nazaré, nos voitures sont vandalisées dans le parking, les extincteurs sont fréquemment vidés et nos réservoirs son siphonnés.**

**R :** Nous allons intervenir auprès de votre syndic afin que la porte d'accès au parking soit réparée, pour commencer. Puis nous pourrions faire intervenir la police afin de faire, avec vous, un diagnostic sécurité.

**Q : Quand le Plan local d'urbanisme (PLU) va-t-il être revu ?**

**R :** Nous avons lancé les études et avons demandé à l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) de nous dire comment verdir le PLU de Nogent. Parcelle par parcelle, nous allons leur demander comment rendre le boulevard de Strasbourg en boulevard urbain sans nuire aux maisons et habitations collatérales. Nous espérons que la modification du PLU ne sera pas reconvertie en révision par la Préfecture, ce qui entrainerait un PLUI, qui nous ferait perdre la main sur cette compétence pour la céder au Territoire. On devrait aboutir fin décembre, début janvier. Quelles que soient les modifications, nous ferons une enquête publique.

**Q : Où en sommes-nous du projet de la tour sur les bords de Marne ?**

**R :** Le projet est abandonné.

À propos de l'hôtel, la gérance vient de changer ; il devrait devenir un « best Western ».

Concernant les travaux de la piscine, il y a moins d'amiante que ce que l'on croyait car en fait c'est le ragréage des murs qui en contient. La piscine sera donc fermée de septembre 2019 à juin 2020. Les vestiaires vont être refaits. Et Nogent Tonic va monter à l'étage. À la place de Nogent Tonic il y aura un restaurant et un spa côté hôtel.

À propos de l'usine de ventilation, des Nogentais souhaitent faire de la restauration rapide avec un esprit guinguette. On garderait la pelouse mais on met les 4 coques en travers de la haie. Et la passerelle piétonne et cycliste devrait arriver fin 2019.

**Q : Et les murs anti-bruit qui ont été promis ?**

**R :** Ils ne sont pas tous finis. Sur la bretelle qui permettra d'aller vers Paris, la butte va être remontée avec plantation d'arbres. Il y aura un revêtement particulier sur la passerelle, comme à Saint Maurice et Charenton. Les murs anti-bruit viendront jusqu'au camping.

J'ai obtenu qu'on ait des mesures de bruit avant les travaux, et on refera ces mesures après les travaux.

**Q : Où en est-on à propos du terrain contaminé de l'ancienne école Marie Curie ?**

**R :** Toutes les discussions qu'on a eu avec les autorités, nous ont amené à conclure qu'il valait mieux laisser les terres en l'état. Si on déplaçait ces terres, il faudrait les mettre dans une décharge à très longue durée. Si nous décontaminons, mais pas avant deux ans, ce sera soit pour agrandir le parking, soit pour en faire une aire de jeux en plein air. Mais en tout état de cause, ça ne sera jamais recouvert par du bâti. En France, on considère qu'un terrain n'est jamais totalement décontaminé, contrairement à l'Allemagne ou la Grande Bretagne.

**Q : Pourquoi ne pas y planter des arbres ? ça rendrait les abords plus jolis.**

**R :** Pourquoi pas. On va regarder ce qu'il est possible de faire.

**Q : La rue Marceau est une voie secondaire lorsque le pont est embouteillé, et est beaucoup empruntée par les automobilistes à grande vitesse, alors qu'il y a beaucoup d'enfants.**

**R :** Les ralentisseurs ne sont pas suffisants. Nous allons voir ce que nous pouvons faire. Peut-être faudrait-il la réglementer aux heures d'entrée et de sortie des écoles ?

**Q : Et le terrain qui se trouve à l'entrée de la rue Marceau ?**

**R :** Ce terrain nous a été cédé par l'Etat, mais on ne peut pas planter à cet endroit car il n'y a que 80 cm de terre. Mais on a prévu d'y mettre de la végétation dans des grands bacs. Idem pour la rue Hoche. Quand le foyer pour femmes seules avec enfant et les murs anti-bruit seront construits, nous végétalisons.

**Q : Vous deviez compter le nombre de voitures qui passent avenue Beauséjour ?**

**R :** C'est en cours ! Nous donnerons les comptages dès qu'on les aura pour répondre aux questions. Car le projet de départ était de mettre en sens unique le boulevard de la Marne pour y faire du stationnement et une piste cyclable. Et Charles V, le pendant du boulevard de la Marne. Normalement, dans ce quartier, les rues ne devraient pas être empruntées par des automobilistes en transit. Les rues ne devraient servir qu'aux riverains. Nous avons toujours refusé de faire sortir les voitures par le boulevard de la Marne. On redessinera l'ensemble du plan de circulation lorsque Joinville aura fini ses travaux.

**Q : A la jonction Smith Champion / Val de beauté il y a un gros ralentisseur qui fait vibrer ma maison, et les essieux des voitures butent sur la grille de l'avaloir.**

**R :** On va regarder ça. Mais il y aura nécessairement une baisse de la circulation lorsque les travaux du pont de Nogent seront finis.

## **Quartier Plaisance Mairie**

**Q : Depuis quelques jours, les ascenseurs du parking du centre ne sont accessibles qu'à certains horaires. En dehors, poussettes et fauteuils roulants doivent emprunter les rampes d'accès réservées aux voitures. C'est extrêmement dangereux !**

**R :** Les ascenseurs du parking du centre datent de sa construction ; ils sont donc anciens. Une pièce est défectueuse ; il nous faut attendre un délai de fabrication incompressible.

**Q : La station de ventilation rue Jean Monnet s'est remise à faire beaucoup de bruit !**

**R :** Les essais de ventilation sont réalisés sans que nous soyons prévenus. Nous allons intervenir auprès d'eux pour qu'ils maîtrisent mieux le bruit produit.

**Q : Où va cette pollution ?**

**R :** Ce sont de grandes batteries d'eau qui ruissellent pour absorber les particules sèches, puis l'eau est traitée.

**Q : J'habite boulevard de Strasbourg, près du garage Renault et nous sommes sans cesse démarchés par des promoteurs. On ne comprend pas ce qu'ils disent. Nous avons besoin de conseils sur ce que nous devons faire ou ne pas faire !**

**R :** N'importe lequel d'entre vous peut venir consulter le service urbanisme. Ces promoteurs font de la surenchère auprès des propriétaires pour acheter à prix d'or leur terrain. Dans le PLU il y a des zones protégées et des zones de requalification comme le boulevard de Strasbourg qui a été accepté par la Préfecture.

Lors du conseil municipal du 10 décembre prochain, nous allons vous annoncer une étude de l'APUR sur le boulevard de Strasbourg qui, parcelle par parcelle, fera une étude de constructibilité. Les rues qui sont parallèles, de part et d'autre du boulevard, sont en zone patrimoniale. La difficulté est que nous n'avons pas assez de distance pour passer d'une hauteur à une autre. Ce PLU n'a que 4 ans et nous en voyons déjà les défauts. C'est pourquoi nous lançons cette modification. Nous pouvons faire du sursis à statuer. Pendant 2 ans maximum, nous ne sommes pas tenus de signer les permis de construire. Il ne se passera rien d'ici là. Ce qui les intéresse ce sont les terrains qui partent du garage Renault pour aller jusqu'à la pointe, car le garage Renault et le Carrefour city, qui ont de grands terrains, sont à vendre. C'est pour cette raison qu'ils veulent racheter vos pavillons.

Au prochain conseil municipal, nous allons présenter une charte qui sera adressée aux

promoteurs. Nous n'improvisons pas l'aménagement d'un quartier. Pour pouvoir doter la ville d'un dispositif global il faut faire des études. C'est pourquoi, nous avons commandé cette étude à l'APUR et cette modification du PLU passera nécessairement par une enquête publique.

De plus, les promoteurs achètent les terrains tellement chers qu'ils viennent ensuite nous demander une surcharge foncière de 1000 à 1500€ par appartement, sous prétexte qu'ils ont fait 30% de logements sociaux !

J'avais l'intention d'écrire un courrier aux riverains après avoir obtenu autorisation du conseil municipal. Nous n'avons pas de préférence entre les différents promoteurs.

La seule chose que l'on impose c'est le montant des matériaux utilisés pour construire les façades.

**Q : Dans le quartier Plaisance, c'est de pire en pire en terme d'insécurité avec des attroupements 124 boulevard de Strasbourg, rue Josserand, rue Anquetil, carrefour Julien Roger. Dans les parkings souterrains, les boxes sont vandalisés. Il y a même eu un feu de déclenché le 14 novembre. Mais quand nous voulons porter plainte à la police nationale, on nous répond que ce n'est pas possible car nous n'avons pas de preuve et pas de nom. Nous sommes dans un quartier difficile, mais pourquoi ne peut-on pas arriver à plus de sécurité ?**

**R :** Nous avons en permanence des policiers municipaux et nationaux. C'est un secteur particulièrement surveillé. Nous sommes intervenus auprès de Valophis Habitat à propos du hall d'entrée de l'immeuble de la crèche. Quand on a demandé à Valophis de sécuriser le secteur, cela a été long. Un an après notre demande, nous avons enfin l'accord de Valophis pour régler ce problème

Il faut savoir que le commissariat de Nogent est celui qui a perdu le plus de personnel dans le 94, sur ces 2 dernières années. A un moment, on nous avait même diminué la BAC.

Quand il a fallu intervenir dans les cages d'escalier et dans les coffrets de colonne montante, des stupéfiants ont été retrouvés.

J'avais promis un éclairage central place Julien Roger. Ce n'était pas au budget 2018, mais nous l'inscrivons au budget 2019.

Il y a un autre problème : les voisins qui ouvrent à des individus qu'ils ne connaissent pas.

Quoi qu'il en soit, notre objectif est l'amélioration de l'habitat et d'éviter les lieux de regroupement.

Mais nous avons encore des familles qui posent problème. On aimerait les déplacer, car ils sont souvent générateurs de problèmes très concrets et précis.

*Réponse de la police nationale*

Nous avons besoin d'information mais cela pose le problème de l'appel à la police. Bien sûr vous avez la possibilité de porter plainte ou de faire une main courante, mais concernant des problèmes de tapage, on favorise la main courante. Elles sont importantes car elles permettent de savoir où se situent les problèmes sur le territoire. Quant aux appels, ils ne sont pas enregistrés. Mais dès qu'on a un équipage de disponible, il y va !

*Monsieur le Maire*

Une nuit sur deux, j'ai un compte rendu des policiers municipaux, et malheureusement, une fois sur deux, il s'agit de jeunes qui n'habitent pas à Nogent ! Mais depuis que la police s'est organisée un peu différemment, j'ai l'impression que ça va un peu mieux depuis 4 / 5 mois. Il y a un suivi des arrestations car on arrive à remonter les filières.

*Réponse de la police municipale*

Nous sommes tout à fait preneurs de qui veut bien nous donner des informations sur les quartiers. Beaucoup de personnes souffrent de ses attroupements par peur des représailles.

Il faut savoir que Nogent reste une commune où l'on peut travailler sereinement et efficacement.

Par exemple, rue Franchet d'Esperey, on avait trouvé un début de solution en y mettant un peu de pression en faisant des passages réguliers dans les halls d'immeuble. Mais le commissariat de Nogent rayonne sur 4 communes, et la nuit, nous avons beaucoup de travail !

**Q : Peut-on faire installer des caméras place Julien Roger ?**

*Réponse de la police municipale*

Il y a déjà 2 caméras sur cette place et elles fonctionnent très bien. Cependant, les arbres n'ayant pas été élagués (à la demande de l'association amies des oiseaux) nous sommes parfois gênés

par la végétation... Il y a également un petit problème du côté de Valophis car la directrice a quitté ses fonctions depuis un certain temps et ne sera remplacée qu'en décembre.

Nous remontons toutes ces informations au directeur sécurité de Valophis Habitat, ce qui permet d'engager des procédures d'éloignement des familles problématiques.

Tous les matins, la police municipale vérifie tous les points de deal qu'elle connaît.

*Monsieur le Maire*

Depuis 2 ans, s'il y a eu une petite dégradation c'est aussi à cause de l'État car 25% des logements sociaux lui reviennent et ils sont attribués « à l'aveugle ». Un autre problème se pose : l'aménagement des abords. Il a fallu attendre 2 ans pour que Valophis accepte d'installer des digicodes et interphones. L'objectif était de résidentialiser les logements sociaux.

En fait, on déplace les problèmes et c'est autour de la drogue et de la possession de la rue qu'on a le plus de problème. D'une manière générale, les cambriolages et agressions sont en baisse. Mais les agressions ont toujours lieu sur la voie publique. Ce qui a été efficace jusqu'à maintenant, c'est la BAC qui arrive quand on ne l'attend pas ! Ce qu'il nous faut continuer c'est l'amélioration de l'éclairage public. Il nous faut continuer à travailler avec les familles. Nous sommes par exemple en train de sécuriser chemin du pressoir.

**Q : Où en est-on du projet du centre-ville ?**

**R :** Toute cette histoire a commencé en 2012, à propos du marché central qui commençait à être vétuste et la préfecture nous demandait d'y travailler. Mais à l'époque c'était une compétence intercommunale, et les marchés Leclerc et celui du Perreux en ont bénéficié. Mais, la loi NOTRe a transféré cette compétence à la commune, et nous avons eu besoin d'un certain temps pour savoir comment le financer.

En tout état de cause, le marché doit être cassé. Ce qui sera fait au 1<sup>er</sup> semestre 2019, ainsi que les pavillons de la rue Ancellet (que nous avons racheté sans expropriation). Nous installerons le marché provisoire à cet endroit et le reste sera démolit fin 2019. Comme nous allons utiliser des équipements modulaires qui seront fabriqués en usine, fin 2020, on pourra avoir le nouveau marché.

Lors du conseil municipal du 10 décembre prochain, je vais faire une communication sur le marché. Nous avons pris comme aménageur Grand Paris Aménagement.

Il y aura 2 halles : le marché alimentaire sur 2000m<sup>2</sup> et le marché traiteur gourmand sur 1000m<sup>2</sup> qui accueillera des commerçants sédentaires : 13 à 14 commerces seront ouverts tous les jours (sauf le lundi), avec, au milieu de cette halle, la possibilité de manger.

Avec certainement une modification du parking du marché, car il y a des piliers partout ! On pourrait éviter tous ces poteaux pour gagner en capacité de stationnement, avec une extension rue Ancellet, au-dessus du futur Monoprix qui fera 2700 m<sup>2</sup>, c'est-à-dire 3 fois plus grand qu'actuellement. Les études prouvent qu'un marché et un Monoprix ça fait un centre-ville qui fonctionne très bien !

A la place du Monoprix actuel et du fleuriste, les propriétaires se penchent sur la possibilité de faire venir un magasin en lien avec le sport qui manque à Nogent. Et rue Thiers, on fera une médiathèque numérique avec l'Arobase, ainsi que la MJC, le Pocket théâtre et un auditorium de 160 à 170 places.

Le musée, transféré depuis le 1<sup>er</sup> octobre au Territoire, devrait déménager place Pierre Sémart dans l'ancienne gare, avec plusieurs salles d'exposition autour.

Le conservatoire restera là où il est car on va mettre les conservatoires des 13 villes en réseau et chacun aura une spécialité.

C'est la vente du terrain du 36 boulevard Gallieni qui va financer ce projet. Car il n'y aura pas de logement dans ce projet cœur de ville.

Le square qui est près du marché va être agrandi.

**Q : Rue de l'Arboust, mon voisin d'en face et moi n'avons plus Internet ! Est-ce la responsabilité de la Ville ?**

**R :** ils ont rencontré un problème avec le 162 grande rue Charles de Gaulle. Donc 2 possibilités : soit Orange installe un poteau, ce qui est une solution rapide mais ils vous demanderont une participation financière pour toute la partie privative du raccordement. Soit il faut attendre qu'ils

mettent une armoire de répartition qui vous permettra de choisir votre opérateur.

**Q : Que va-t-il être construit rue Cabit ?**

**R :** Actuellement il n'y a pas de permis de construire déposé pour cet endroit. Vous serez obligatoirement associé à ce qu'il s'y fera car vous serez consulté. Ce sera une opération à tiroir qui permettra de financer une crèche et l'extension de l'école Gallieni.

**Q : Y a-t-il des commerces du marché qui vont disparaître ? Combien de commerces va-t-on perdre ?**

**R :** Actuellement, au marché, il y a 96 commerces, mais ils ne sont pas tous alimentaires. Les commerces actuellement sédentaires auront le privilège d'avoir le choix d'aller sous la halle ou pas. Nous n'allons perdre aucun commerce car dans les 2000 m<sup>2</sup>, on installera prioritairement ceux qui ont besoin d'installations lourdes (frigo, etc...). L'objectif avec le concessionnaire est de perdre le moins possible de commerçants.

**Q : Nogent va-t-elle installer des bornes de recharges électriques pour les voitures électriques ?**

**R :** On ira dans ce sens dans l'extension du parking, rue Ancellet, et nous sommes en train de prévoir la transformation des bornes Autolib. Nous pourrions les proposer comme des stations de rechargement, mais à vitesse lente (entre 4 et 5h) pour ne pas avoir à demander une augmentation d'énergie à Enedis.

**Q : Parfois, nous sommes réveillés en plein nuit par la sirène des pompiers !**

**R :** Les pompiers, lorsqu'ils partent en mission, doivent être en moins de 10mn là où ils sont appelés. Nous avons réussi à leur demander de ne pas mettre la sirène quand ils sont rue Paul Bert ! On va voir ce que l'on peut faire.

## **Quartier Les Viselets**

**Q : Il manque une piste cyclable place Leclerc en direction du bois.**

**R :** La chaussée est en cours de rénovation. Nous avons demandé que la piste vélo soit bien dissociée du trottoir pour piétons et du stationnement voiture. Mais ce secteur est encore en travaux. De plus, avenue des Marronniers, il y aura une piste cyclable car nous allons faire enlever les jardinières en brique qui réduisent les trottoirs. C'est un problème de partage de responsabilité entre les routes communales et routes départementales. Nous devons parvenir à nous coordonner.

**Q : Le passage piéton en face de la boulangerie est vraiment très dangereux. Personne ne s'arrête !**

**R :** Il s'agit d'une voie départementale. Nous ne pouvons rien faire si ce n'est faire remonter l'information au Département.

**Q : Sur Facebook il y a plusieurs messages qui disent qu'il y a une augmentation des cambriolages à Nogent et le Perreux.**

**R :** Depuis le début de l'année, les chiffres de la police nationale nous disent qu'à Nogent, les cambriolages ont baissé de 18%, grâce à l'ilotage de la police municipale et au travail de la police nationale.

**Q : On nous colle des numéros de téléphone sur nos portails. Ce ne serait pas une manière codée de nous repérer pour mieux nous cambrioler ?**

**R :** N'hésitez pas à les enlever. Et méfiez-vous, d'une manière générale des prospectus que vous pouvez avoir dans votre boîte aux lettres. Surtout pour de la serrurerie ou de la plomberie, demandez bien un devis avant le travail.

Faites également attention aux faux agents de la Poste, faux agents de la voirie ou faux pompiers

qui viennent en fin d'année pour les étrennes. Vous êtes en droit de demander une accréditation. Et ils n'ont pas à vous fixer le montant que vous devez donner. C'est à vous de le décider.

**Q : Rue Paul Bert, devant la laverie, il y a toujours des encombrants. Les gens jettent des machines à laver, des matelas, des pots de peinture ouverts...**

**R :** Nous avons une équipe spéciale qui tourne pour ramasser ce qui traîne dans la ville. N'hésitez pas à vous servir de l'appli *Tout Nogent dans votre poche* pour ce type de signalement.

**Q : Au 15 rue Parmentier ça sent très fort l'odeur des égouts !**

**R :** Il s'agit d'un problème avec la copropriété qui est mal entretenue. Nous ne pouvons rien y faire. C'est au syndic de cet immeuble de prendre en charge les réparations nécessaires.

**Q : Il n'y a pas assez de bus qui passent à Nogent. Puis, d'un coup il y en a 2 / 3 qui se suivent !**

**R :** Sur l'ancienne N34 depuis Chelles jusqu'au château de Vincennes, il y a un bouchon permanent. Idéalement, il faudrait faire des lignes de bus beaucoup plus courtes. Mais c'est un problème de gestion de la RATP.

**Q : Merci d'avoir fait changer le jour de passage des déchets verts ! Désormais ils passent le lundi, ce qui est plus pratique car la majorité d'entre nous jardine le week-end ! En revanche, les agents qui ramassent les déchets rejettent parfois les sacs au-dessus du portail, mais pas toujours. Pourraient-ils le faire de manière systématique ?**

**R :** Vous auriez plus facilement cette certitude si vous utilisiez des sacs à déchets verts en toile. Les agents vous les rendront systématiquement.

**Q : A propos du projet I3F sur le boulevard de Strasbourg, vous avez reçu notre recours amiable afin qu'une barre de 7 étages ne soit pas construite. Mais il y a 2 gros projets sur cet îlot. Les promoteurs ont-ils entendu nos appréhensions ?**

**R :** Ne vous attendez pas à ce que le boulevard de Strasbourg ne soit pas densifié, puisque c'est l'un des axes que nous avons identifié dans le PLU. Mais nous avons convoqué l'architecte et la personne en charge du projet. Les remarques principales ont été entendues et nous attendons maintenant que les architectes nous présentent de nouveaux plans.

I3F a entendu le message avec beaucoup de difficulté. Nous allons peut-être devoir convaincre le Préfet que ce n'est pas le même projet ni le même profil de projet. Mais ça ne veut pas dire que vous ne pouvez pas exercer votre droit au recours.

Le promoteur Piazza a également été convoqué et nous lui avons fait savoir que nous souhaitons que l'arrière de l'immeuble soit traité comme la façade côté boulevard. D'ailleurs, nous allons mettre en place une charte du promoteur dans laquelle il sera inscrit que le promoteur n'a pas 1 mais 4 façades à traiter. Et le projet Piazza devra intégrer des percées visuelles.

Nous avons prévu de commander une étude à l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme). Nous allons leur demander une analyse de constructibilité de chaque parcelle du boulevard de Strasbourg, afin que soit pris en compte la rue Théodore Honoré et celles qui se trouvent à l'arrière du boulevard. Pour tout projet qui arrivera entre temps, je pourrai faire des sursis à statuer. Ça nous donnera une idée de l'avenir du boulevard de Strasbourg.

**Q : Qu'en est-il de la maison rachetée par Piazza au 5-7 rue de Chanzy ? Que va-t-il en faire ?**

**R :** Piazza l'a achetée pour la réhabiliter et la revendre. Ça restera un pavillon.

**Q : Concernant la navette, peut-on prévoir qu'elle passe aussi le lundi, car les personnes déjeunant au Cèdre mangent aussi le lundi !?**

**R :** Nous allons y travailler et voir comment changer cette organisation.

**Q : Quelle est la position de Nogent sur les zones à faibles émissions (ZFE) ?**

**R :** Paris a lancé cette opération sans respecter sa solidarité avec la banlieue. Mais à Paris, il y a le métro ! Le président de la Métropole du Grand Paris a voulu étendre cette zone sur tout la petite couronne c'est-à-dire jusqu'à l'A86 pour faire simple. Mais c'est un débat houleux. Le vote de la Métropole est un vote de principe : la petite couronne se donne comme objectif 2019 avec la vignette 5. Il y a peu de véhicules concernés par cette vignette (vieux diesel). C'est bien de vouloir interdire le diesel, mais il y a peu de temps, on nous y incitait !

Je suis d'accord pour le principe, mais il nous faut des études d'impact et connaître quelles aides pour les utilisateurs ? Tout le monde n'a pas 11 000€ à mettre dans une voiture neuve ! Une décision de principe a été prise par la Métropole, mais nous n'avons rien décidé au niveau municipal.

**Q : Que se passe-t-il avec le ramassage des feuilles mortes ?**

**R :** Cette année les arbres ont perdu leurs feuilles au moins 4 à 5 fois ! Il y a eu une accélération de la part des services techniques dans l'enlèvement des feuilles car nous avons eu peur d'avoir de la neige ! Il y a les feuilles des arbres de la voirie et les feuilles des arbres des propriétés privées. De la même manière que chacun doit déneiger devant chez lui, nous essayons de convaincre les propriétaires de ramasser leurs feuilles.

**Q : Le parking Baltard va ouvrir. Y aura-t-il 1h gratuite, comme à Vincennes ?**

**R :** La DSP (délégation de service public) a été confiée à Indigo qui appliquera sur ce parking la même tarification que sur les autres parkings de Nogent.

**Q : A propos du dossier de l'ancienne carrosserie Socar et des infirmiers de la fondation Favier, où en sommes-nous ?**

**R :** Quand la fondation Favier a racheté le pavillon, ils semblaient d'accord pour que l'on travaille ensemble autour d'un foyer pour jeunes femmes seules avec enfant. Mais aujourd'hui, la fondation Favier n'a pas manifesté son intention de le faire rapidement ! Je viens de les relancer mais il n'y a rien de commencer pour le moment.

**Q : Rue de l'amiral Courbet, il y a un ralentisseur qui s'est effondré au niveau du 45 et 54, et tous les bas de caisse des voitures touchent en passant.**

**R :** Nous allons le réparer rapidement.

**Q : Que se passe-t-il avec le kiosque à journaux de la place Leclerc ?**

**R :** Le propriétaire s'en sert pour stocker à l'intérieur et faire de la publicité à l'extérieur. Nous avons relancé pour qu'il soit remis en service. Mais nous ne savons pas ce qui a été décidé pour le moment.